

# Le «oui» écossais, vrai danger pour la Belgique

PAUL NIHOUL ET CÉDRIC CHENEVIÈRE, PROFESSEUR ET ASSISTANT À  
LA FACULTÉ DE DROIT DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN

Carte blanche Le Soir - 15 septembre 2014

*L'indépendance écossaise pourrait être une source de tension pour des Etats comme la Belgique, où il faudrait s'accorder entre communautés sur la position à adopter.*

La question est dans tous les esprits mais personne n'ose vraiment l'aborder. Le référendum qui aura lieu en Ecosse aura-t-il des conséquences dans notre pays – par exemple sur la façon dont peut être perçue une éventuelle volonté d'indépendance dans le chef de l'un ou l'autre groupe politique ?

Une chose est sûre : ce référendum laissera peu de capitales indifférentes. On parle de l'effet qu'aurait sur l'Espagne un résultat positif, en référence au désir manifesté par la classe politique catalane de chercher l'indépendance. Mais ce pays n'est pas le seul concerné. Si on veut bien regarder la situation de chaque Etat, on s'aperçoit qu'un nombre significatif d'entre eux comptent en leur sein une collectivité considérant, à tort ou à raison, que son avenir est peut-être ailleurs. C'est le cas, notamment, de la France, avec la Corse et peut-être le Pays basque ; de la Slovaquie, qui comporte une minorité hongroise ; de l'Italie, dont le Nord se sent plus riche ; de l'Allemagne avec le sentiment répandu dans divers Lander que l'avenir serait dans un autre contexte ; et, bien sûr, de la Belgique, où le sujet est fort sensible.

Sur tous ces pays, quelle serait l'incidence d'un « non » ? Une telle réponse négative apportée au référendum par la population fournirait aux Etats un argument leur permettant d'écarter plus légitimement les demandes allant dans le sens de la tenue d'un référendum. Ils auraient beau jeu d'indiquer que, sans doute, comme en Ecosse, la classe politique n'est pas la population ; qu'organiser un référendum à la demande de la première ne conduit pas nécessairement à une acceptation par la seconde ; et que, par conséquent, l'organisation d'un référendum n'a pas lieu d'être.

Un « non » indiquerait aussi que les populations se montrent sensibles aux arguments qui sont déployés pour freiner l'émergence de projets indépendantistes. Parmi ces arguments, il y a, d'abord, la référence aux troubles qui suivraient nécessairement une déclaration d'indépendance. Une nouvelle entité verrait le jour, sans qu'on sache si elle est capable de fonctionner de manière autonome sur les plans économique, financier et administratif. Pour l'Ecosse, on cite par exemple la difficulté qu'il y aurait à créer sans doute une nouvelle monnaie et à gérer les incertitudes sur

les marchés financiers.

Ensuite, il y a l'incertitude sur l'attitude qu'adopteraient les Etats – particulièrement dans l'Union européenne. L'Ecosse, pour prendre ce cas, ne fait pas partie de l'Union européenne. Seul en est membre le Royaume-Uni. A supposer qu'elle devienne un Etat, l'Ecosse devrait, donc, pour participer à l'aventure européenne, formuler une demande d'adhésion. Or l'adhésion est soumise, dans son principe, à l'unanimité des Etats actuellement membres de l'Union. Faisant un effort, peut-être le Royaume Uni pourrait-il accepter la demande formulée par l'Ecosse. En revanche, il est très vraisemblable qu'une telle demande serait rejetée par l'Espagne, la France, l'Italie, la Slovaquie – et peut-être même l'Allemagne.

Et la Belgique, comment répondrait-elle à une telle demande éventuellement formulée par l'Ecosse ? Sans son accord, un Etat sécessionniste ne pourrait devenir membre de l'Union. Mais accéder à une telle demande impliquerait que l'on accepte en Belgique, dans son principe, l'idée que des collectivités puissent se séparer du giron étatique. Quel gouvernement oserait prendre une telle décision ? Une solution pourrait être de laisser la réponse au Parlement fédéral. Mais, de la même manière, on imagine mal ce Parlement prendre une décision positive. La sonnette d'alarme, qui permet de suspendre les procédures, serait aussitôt activée, et aucune réponse ne pourrait être donnée à la demande. De la même manière, le Parlement ne pourrait donner une réponse négative – car une telle réponse impliquerait qu'on n'accepte pas, dans son principe, l'idée d'une éventuelle sécession. Or, l'on sait combien le sujet est sensible dans notre pays.

Qu'on regarde à gauche ou à droite, au Nord ou au Sud, on ne voit pas quelle réponse pourrait être donnée par la Belgique à une éventuelle demande d'adhésion formulée par l'Ecosse ou un autre pays sécessionniste. En soi, cela suffit pour conclure que l'adhésion ne pourrait avoir lieu car elle requiert l'assentiment de tous. Or, une abstention n'est pas un assentiment.

Ainsi donc la victoire du « oui » au référendum écossais risque de secouer une bonne partie de la classe politique européenne et de causer, dans notre pays, une crise difficile à déminer...